

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20262707-07 Du 27 juillet 2026 PÔLE JOSETTE FOLLÉAT REMBOURSEMENT FRAIS
---	--	---

Nombre de membres				Date de la convocation	22.07.2026
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	22.07.2026
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	2		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T – GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (12)

Absents avec pouvoir : PITAVY A - MEY L (2)

Absents sans pouvoir : CHABRIER C (1)

Secrétaire : Sandrine DESSALCES

Mr Sébastien GALLON étant intéressé à l'affaire quitte la salle de conseil et ne prend pas part ni au débat ni à la décision

PÔLE JOSETTE FOLLÉAT
REMBOURSEMENT FRAIS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre de l'inauguration du pôle Josette FOLLÉAT, des frais ont été avancés par **Mr Sébastien GALLON**, conseiller municipal pour un montant de **248.33 €**.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents avec 1 abstention ;

- **Autorise** le remboursement des frais engagé par **Mr GALLON** dans le cadre de l'inauguration du pôle Josette FOLLÉAT à hauteur de **248.33 €**.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson-en-Forêt, le mardi 28 juillet 2026.



Hervé BÉAL, Maire	Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance
--------------------------	---